



Aix en Provence

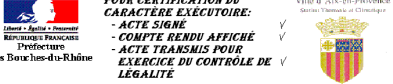
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.655**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20131118-27978- DE-1-1_0
Date de signature : 21/11/13
Date de réception : jeudi 21 novembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

OBJET : REALISATION D'UNE EXPOSITION DANS LE CADRE DE LA PARUTION DE LA BANDE DESSINEE 'ALIX A AQUAE SEXTIAE' CHEZ CASTERMAN - UN VOYAGE DANS LA VILLE ROMAINE - ADOPTION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Arlette OLLIVIER à M. Gérard BRAMOULLÉ

Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Helliot BRAMI, M. Jean CHORRO, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Fleur SKRIVAN

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services Techniques
D.A.S.T Bâtiments & Grands équipements
Direction Archéologie

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18/11/13

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

Nomenclature : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : REALISATION D'UNE EXPOSITION DANS LE CADRE DE LA PARUTION DE LA BANDE DESSINEE 'ALIX A AQUAE SEXTIAE' CHEZ CASTERMAN - UN VOYAGE DANS LA VILLE ROMAINE - ADOPTION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Présenté en avant-première à l'occasion du 9e festival de la BD qui s'est tenu récemment à la Cité du Livre, le volume de la collection des «*Voyages d'Alix*» consacré à Aix-en-Provence et intitulé «*Aix-en-Provence - Aquae Sextiae*» est paru à la fin du printemps. Edité par la maison d'édition Casterman et richement illustré par des dessins inédits créés pour l'occasion, il offre aux lecteurs un voyage imaginaire dans la ville romaine.

Pour faire connaître cet album, la Direction Archéologie se propose de présenter au public les dessins originaux de ces illustrateurs en expliquant la façon dont ils ont été conçus. Il s'agit de permettre au public de confronter la réalité donnée par les vestiges à la part de création introduite par les dessinateurs pour donner corps à la ville antique.

Essentiellement composée de panneaux, cette exposition devrait être présentée dans divers lieux de la ville et notamment dans les mairies annexes, les collèges et les écoles.

A ce jour, plusieurs mairies annexes dont celles du Pont de l'Arc, de Puyricard, des Milles, de Luynes ont fait part de leur intérêt pour accueillir cette exposition. Elle sera commentée par les agents de la Direction Archéologie et, autant que possible, par les dessinateurs de la BD.

Outre une invitation à la découverte d'une ville disparue et au rêve, l'objectif est de faire connaître, sous une forme ludique, aux jeunes et aux moins jeunes Aixois, l'histoire antique de la ville et de les sensibiliser à son patrimoine archéologique.

Le coût prévisionnel de cette exposition s'élève à 18 000,00 € HT, soit 21 528,00 € TTC. Il inclut le coût de présentation des dessins de l'ouvrage qui seront protégés par des plexiglas, la création et l'impression de panneaux d'explication, l'édition d'un dépliant et les coûts de communication.

Les dépenses seront prises en charge sur le budget de la Direction Archéologie.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** la réalisation de cette manifestation,
- **ADOPTER** l'unité fonctionnelle ci-jointe,
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint délégué à l'Archéologie à signer tous documents se rapportant à cette exposition et à engager les dépenses correspondantes dans le cadre des procédures relevant de la commande publique,
- **DIRE** que les dépenses relatives à la réalisation de cette exposition seront imputées au budget général de la Ville sur la ligne 92324 6233 1706 pour un montant prévisionnel de 18 000 € HT, soit 21 528,00 € TTC.

2013.655 - REALISATION D'UNE EXPOSITION DANS LE CADRE DE LA PARUTION DE LA BANDE DESSINEE 'ALIX A AQUAE SEXTIAE' CHEZ CASTERMAN - UN VOYAGE DANS LA VILLE ROMAINE - ADOPTION D'UNE UNITE FONCTIONNELLE

Présents et représentés	: 43
Présents	: 39
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 43
Pour	: 43
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**



DGAST DIRECTION ADJOINTE DES SERVICES TECHNIQUES
BATIMENTS ET GRANDS EQUIPEMENTS
DIRECTION ARCHEOLOGIE

DEMANDE DE CREATION
D'UNE UNITE FONCTIONNELLE

OBJET : Réalisation d'une exposition sur le voyage imaginaire d' « Alix à Aquae Sextiae »

Date ou période de la réalisation : 2013-2014

Demande de création inscrite au Conseil municipal du : 18 novembre 2013

Désignation de la dépense	Montant € HT	Observations
→ Fournitures		
Encadrement des dessins originaux	3 000,00	MAPA < 20 000 € HT
→ Services		
Création de panneaux	8 000,00	MAPA < 20 000 € HT
Impression de panneaux	7 000,00	MAPA < 20 000 € HT
Montant global de l'unité fonctionnelle	18 000,00	
Procédure : MAPA inférieur à 20 000.00 € HT		

Les montants mentionnés sont donnés à titre **estimatif**.

NB : Il convient de préciser, dans la colonne « observations », la référence à un marché existant ou relevant de l'article 30 du Code des marchés publics, ou bien la procédure des « petits lots » adéquate.